



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'admission en non-valeur de créances éteintes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout du point.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2022

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Premières conventions enfouissement des réseaux

Le maire rappelle que le conseil municipal avait précédemment décidé d'engager le projet d'enfouissement des réseaux.

Suite aux premières réunions de travail avec la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80), les trois premières conventions pour enfouir les réseaux (électricité, telecom et éclairage) des rues des clabaudois, de Beauvais et de l'Ecce Homo ont été reçues.

Le maire donne le détail des financements :

- Rues de Creuse et de l'Ecce Homo

Participation de la commune :	113 840,43€
<u>Montant pris en charge par la FDE80 (TVA incluse) :</u>	<u>105 934,15€</u>
TOTAL	219 771,58€

- Rue des clabaudois

Participation de la commune :	163 032,94€
<u>Montant pris en charge par la FDE80 (TVA incluse) :</u>	<u>162 349,23€</u>
TOTAL	325 382,17€

- Route de Beauvais

Participation de la commune :	65 173,05€
<u>Montant pris en charge par la FDE80 (TVA incluse) :</u>	<u>60 298,85€</u>
TOTAL	125 471,9€

Il restera à enfouir les réseaux de la route de Conty, le hameau de Buyon, les rues de l'église, Edouard-Philogène Wallet, et du château dont la commune attend encore les conventions définitives.

L'estimation sommaire prévoit un cout global pour la commune de 1 099 007€.

Jean-Yves Legrand précise que, pour l'instant, le coût précisé sur les conventions définitives est au-dessous des estimations sommaires initiales.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer les conventions pour l'enfouissement des réseaux de la route de Beauvais, des rues de Creuse, de l'Ecce Homo et de Beauvais.
Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les conventions relatives à ces projets et l'autorisent à engager les travaux.

3. Demande de subvention départementale pour les travaux d'enfouissement des réseaux

Le maire expose que le conseil départemental a présenté sa nouvelle politique territoriale d'aide aux communes pour les 3 prochaines années.

Dans ce plan il apparaît possible de solliciter une subvention départementale au titre du fonds d'appui aux communes et plus particulièrement sur le thème de l'aménagement des espaces publics.

L'enfouissement des réseaux permettrait d'optimiser leurs intégrations dans l'environnement et ainsi une meilleure mise en valeur paysagère des rues de la commune.

D'autre part l'enfouissement des réseaux (électricité, télécom et éclairage) les sécuriserait davantage en cas de mauvaises conditions météorologiques et leur donnerait plus de résilience.

Ce projet a un versant esthétique en rendant la commune plus attractive visuellement mais aussi un versant sécuritaire en protégeant les réseaux.

Plan de financement prévisionnel :

Fonds propre commune	799 007€
Participation FDE80	654 606€
Subvention départementale (20% plafonné)	300 000€
TVA (20%)	163 651€
TOTAL	1 914 264€

Le maire propose de solliciter l'accompagnement financier du département et d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le projet et de solliciter une subvention départementale dans le cadre de sa politique territoriale.

4. Présentation du devis de maîtrise d'œuvre de l'étude de réhabilitation de la maison située 6 rue du Cdt André Dodart

Un devis a été demandé afin d'étudier la possibilité de transférer la mairie dans la maison située 6 rue du Cdt André Dodart ou la possibilité d'aménager cette maison en locaux permettant d'offrir des prestations pour la vie communale dans un premier temps.

Ensuite, l'objectif serait de rechercher une possibilité d'aménagement de la mairie actuelle si celle-ci était transférée.

La prestation comprend la conception du projet et son économie, seront fournis des plans, coupes et façades de bâtiment existant.

L'architecte Art-Tech et le maître d'œuvre MNZ Ingénierie se sont associés pour répondre à la demande et ont proposé un devis de 12 000€ TTC.

Jean-Yves Legrand présente le détail de la proposition et le maire demande à l'assemblée de délibérer quant à la réalisation de l'étude de faisabilité.

Après délibération, considérant que le conseil municipal avait déjà décidé de réfléchir à transférer la mairie dans la maison au 6 rue du Cdt André Dodart et de louer le bâtiment de la mairie actuelle pour rendre du service aux habitants (maison médicale, micro-crèche...), le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à valider le devis et à lancer l'étude de faisabilité.

5. Marché du mardi après-midi

Le maire informe que le conseil municipal est compétent pour la création d'un marché et le maire, par ses pouvoirs de police, est compétent pour établir l'arrêté portant règlement.

Le marché se tient déjà tous les mardis de 14h à 19h, il s'agit d'une régularisation afin d'encadrer sa gestion.

Après délibération, le conseil municipal approuve la création du marché à l'unanimité et approuve le règlement de marché présenté.

Le maire ajoute que le branchement électrique qui était auparavant utilisé pour la pompe de refoulement des eaux usées du lotissement des coteaux a été repris par la commune et alimentera en électricité les exposants.

La consommation électrique et l'abonnement seront pris en charge par les commerçants.

6. Achat structure gonflable

Frédéric Chivot informe qu'il s'est renseigné sur les prix des structures gonflables. En effet lors des manifestations communales ce matériel a beaucoup de succès et le coût de location reste assez élevé.

Le prix d'une structure gonflable est de 3 000€ TTC alors qu'une location avoisine les 350€. Cet outil étant très apprécié et utilisé régulièrement il est proposé à l'assemblée d'investir pour acquérir ce matériel qui serait amorti en quelques années.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent avec 13 voix pour et 2 abstentions (Jacques Lemoine et Anne Hotte) l'investissement proposé mais l'achat ne sera réalisé qu'une fois qu'une fois que le conseil municipal aura trouvé un endroit sec et sécurisé contre les rongeurs pour la stocker.

7. Achat matériel pour la salle des associations

Les travaux de la salle des associations étant presque achevés, le maire invite les élus à réfléchir pour la meubler et acheter du matériel (vaisselle, tables, chaises, outils de cuisine...).

Frédéric Chivot se propose de travailler en partenariat avec madame Edwige Joron, qui est l'agent en charge des locations des bâtiments de la commune, pour équiper la salle.

8. Subventions aux forains pour la fête du village

Le maire rappelle les subventions qui avaient été octroyées en 2021 aux forains pour la fête du village :

- Monsieur Levallois (autoskooter, coup de poing, barbe à papa) : 300€
- Madame Viviani Navet (tir crève ballon, pêche aux canards) : 250€
- Monsieur Toupin (manèges enfantins, machine à sous et toboggan) : 250€

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de reconduire les mêmes montants pour la fête du village de l'année 2022.

Frédéric Chivot précise que pour cette année les tickets gratuits achetés par la commune pour les manèges seront remis aux enfants à l'école dans les classes.

9. Admission en non-valeur de créances éteintes

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2014 et 2015 figurent dans l'état joint annexé et concernent les loyers du rez de chaussée de l'immeuble situé 11 rue Sire Firmin Leroux que n'ont pas été réglées par le restaurateur de l'époque.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Il s'agit créances éteintes par jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 8 898.75€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. Questions et informations diverses

- Le maire rappelle que les élections législatives auront lieu les dimanche 12 juin et 19 juin 2022, le planning des assesseurs a été réalisé pour les 2 tours.

- Concernant le logement communal situé au 1 rue des clabaudois, la commune a été destinataire d'un certificat de non-pourvoi en cassation indiquant que monsieur Denis Dufrenne, qui occupait ce logement sans titre et qui refusait de le libérer, n'a pas déposé de pourvoi en cassation suite aux procès qu'il a intentés contre la commune et qui ont été rejetés par les différents tribunaux.

La commune va se rapprocher de l'huissier de justice en charge de cette affaire pour procéder à l'enlèvement du mobilier et des affaires abandonnées.

- Le maire revient sur un article qui a été publié dans le courrier picard concernant les problèmes d'internet et de téléphonie au Hameau de Buyon depuis plus d'un mois.

Il a été très surpris en lisant cet article de constater qu'un habitant et le journaliste ne s'étaient même pas donné la peine de venir interroger la mairie, qui avait d'ailleurs déjà fait le nécessaire auprès d'ENEDIS et d'Orange.

- Le FACECO, qui est le fonds sur lequel la commune a versé un don pour l'Ukraine, a communiqué afin d'informer que grâce à l'aide des communes un troisième convoi est parti en direction d'Ukraine pour amener du matériel médical, des véhicules de secours et autres soutiens logistiques.

- Le maire lit à l'assemblée la carte de remerciements envoyée par les classes de mesdames Rosant et Rose lors de leur voyage pédagogique.

- Le maire informe que le protocole entre les différents intervenants (entreprises, assurances, SIAVS..) vient seulement d'entrer dans le circuit des signatures. C'est l'étape finale avant les travaux de réfection de la rue du Commandant André Dodart.

- Le maire lit les remerciements de certaines associations quant à la subvention communale octroyée par le conseil municipal.

- Lorianne Delenclos demande s'il serait possible de prévoir la tonte et l'entretien de la parcelle sans maître située rue des clabaudois et de certaines mauvaises herbes à arracher à l'entrée de l'école. Jacques Lemoine indique que ce sera inscrit au planning du service technique dès que possible.

- Jacques Lemoine rappelle que le car « La Boussole » sera à Plachy-Buyon le lundi 30 mai 2022 sur le parking de l'école, 4 places lui seront réservées sur le parking au niveau de l'algeco.

- Il informe aussi qu'il s'est rapproché du département pour que soit réalisé l'entretien au niveau du merlon le long la résidence des coteaux et de la route de Saint-Sauflieu.

- Marie-Thérèse Lhermite demande si une décision a été prise pour l'estrade pour la salle polyvalente. Frédéric Chivot répond qu'il s'en occupe dès que possible.
- Céline Roger fait part des très bons retours quant à l'organisation du marché de printemps et de la brocante.

Sans autre question et information, la séance est levée à 22h35.